

En tant qu'opérateur souhaitant s'installer dans le MIN de Rungis, vous êtes intéressé pour occuper un emplacement du bâtiment Foa.

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants.

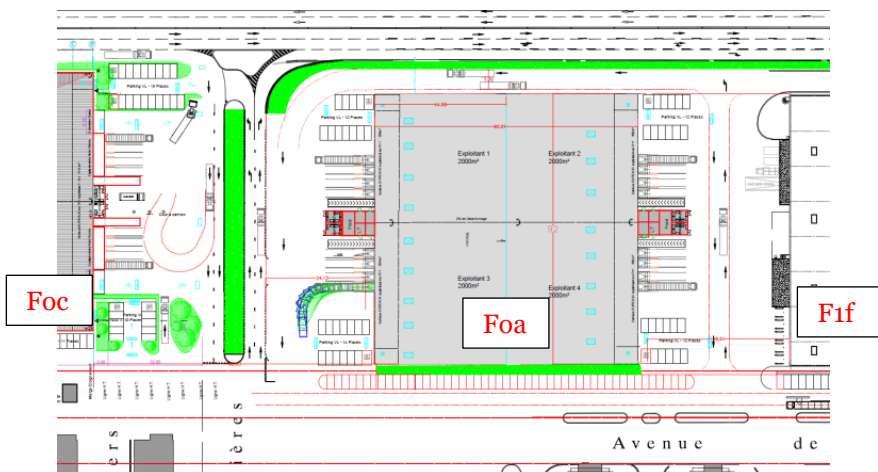
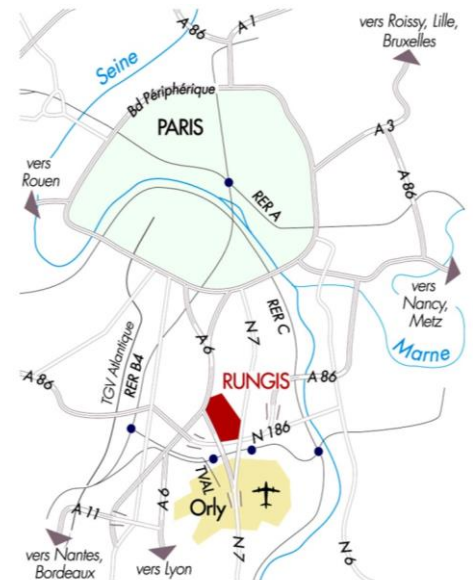
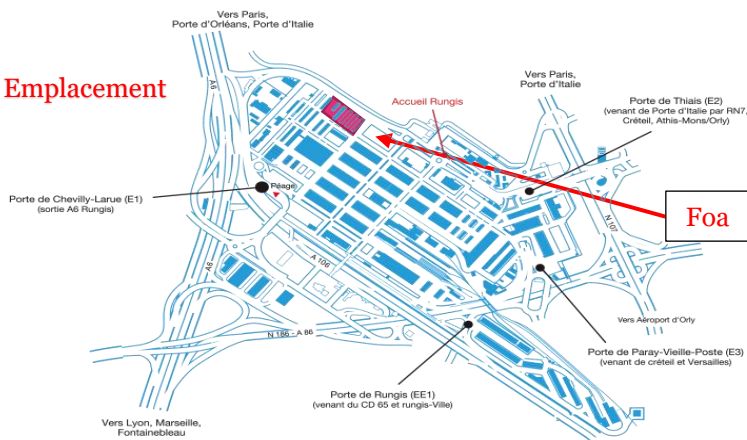
**LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EMPLACEMENT**

- Le terrain d'environ 17 000 m<sup>2</sup> permet d'implanter **un bâtiment d'une emprise au sol de 8 600 m<sup>2</sup>** (hors locaux technique et déchets), avec des bureaux à l'étage de 1290 m<sup>2</sup>. Le bâtiment sera divisible soit en deux ou trois cellules sachant que la surface louable minimale sera d'env. 2 150 m<sup>2</sup> au sol en mono face avec 320 m<sup>2</sup> de bureau environ en mezzanine.






Il est prévu la création de 96 places VL non privatisées. La possibilité de privatiser 12 places par lot de 2150 m<sup>2</sup> sera étudiée en cas de besoin.

- Localisation et secteur : **Secteur Horticulture et Décoration**, à proximité du boulevard circulaire et des bâtiments Foc et du futur F1f.

**Emplacement**



**POURQUOI S'IMPLANTER A RUNGIS ?**

-  Une adresse prestigieuse
-  Un pôle de compétences unique
-  Au cœur d'un réseau exceptionnel
-  Des infrastructures modernes et adaptées
-  Le leader mondial du frais
-  Un rayonnement national et international

## LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'EMPLACEMENT

- Surfaces proposées :

Cellule 1:

- RdC : 4 300 m<sup>2</sup> hors locaux techniques,
- Etage : 650 m<sup>2</sup> de bureaux,
- Locaux techniques : 90 m<sup>2</sup> environ,
- 8 niveleurs de quais et 8 portes sectionnelles PL

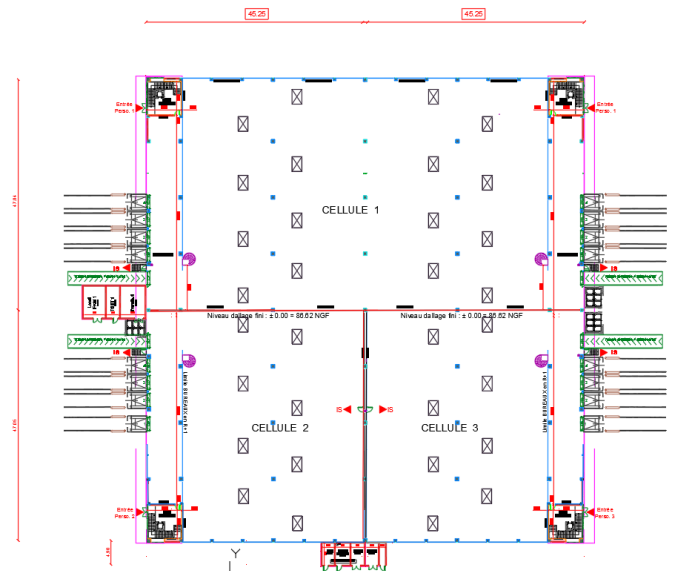
Cellules 2 & 3:

- RdC : 2 150 m<sup>2</sup> hors locaux techniques,
- Etage : 320 m<sup>2</sup> de bureaux,
- Locaux techniques : 55 m<sup>2</sup> environ,
- 4 niveleurs de quais et 4 portes sectionnelles PL

- Disponibilité du bâtiment : Livraison prévue **mi 2021**

- Descriptif technique :

- Trame des poteaux : 11,5m
- Hauteur libre : 7,50 m sous charpente
- Quais auto-dock : 16 niveleurs de quais y compris accessoires
- Cour de manœuvre : 32 m
- Charges dallage : 3,5t/m<sup>2</sup> et charges plancher bureaux : 350 kg/m<sup>2</sup> y compris cloisonnement
- Bureau livré en open-space
- Sécurité incendie : sprinklage suivant règle R1
- Protection contre la foudre
- Réseau de chaleur du marché de Rungis



Plan du bâtiment à construire – cellules non contractuelles

**A noter :** Toute précision technique complémentaire, incluant la consultation des plans ou la visite de l'emplacement concerné, peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

## LES CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

- Le Marché International de Rungis est soumis à une réglementation nationale stricte découlant notamment de plusieurs textes légaux, dont le code de commerce (articles L.761-1 et suivants) et l'arrêté du 13 juin 1969 listant les produits vendus dans les MIN de France.
- Le Marché International de Rungis dispose d'un règlement intérieur qui s'impose à l'ensemble de ses occupants, consultables au lien suivant : [https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement\\_interieur.pdf](https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement_interieur.pdf) et de règlements sectoriels.

## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- Type de contrat : traité de concession de bâtiment (contrat d'occupation du domaine public) jusqu'en 2049
- Tarifs applicables en 2019 selon arrêté préfectoral n°2018-4324 du 27 décembre 2018 et incluant :
  - Acquiescement d'un droit de première accession, payable le jour de la signature du contrat : 152,45 € HT/m<sup>2</sup> applicable sur la surface de RDC
  - Redevance RDC : 105,60 € HT/m<sup>2</sup>/an
  - Redevance étage : 87,24 € HT/m<sup>2</sup>/an
  - Charges forfaitaires RDC : 36,78 € HT/m<sup>2</sup>/an
  - Charges forfaitaires étage : 16,64 € HT/m<sup>2</sup>/an
  - Nettoyage des niches de quai : 422,16 € HT/niche/an
  - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
  - Cotisation au centre médico-social : 64 € HT/salarié/an  
(Liste non exhaustive)

**A noter :** Toute précision relative aux conditions d'occupation peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

## LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

**ETAPE 1 – J + 0 :** Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisimmobilier.com](http://www.rungisimmobilier.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE A CONSTITUER

L'opérateur économique constituera le dossier de candidature suivant :

● Pièces administratives :

- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois
- Le Chiffre d'Affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable
- La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Une liste des références dans le domaine du commerce de gros alimentaire
- Les candidats devront s'engager à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

● Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation et de son type d'activités (de produits, clientèle visée etc.) ; incluant un explicatif de l'intérêt du projet pour la filière du commerce de gros alimentaire et le MIN de Rungis, les mesures RSE envisagées ainsi que les éléments permettant de garantir sa pérennité et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le type de projet proposé devra pouvoir s'adapter aux contraintes des secteurs et du Marché International de Rungis.

**Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le 16 avril 2019 à 16 heures, par voie électronique avec demande d'accusé de réception, et à l'adresse suivante : [co.bui@semmaris.fr](mailto:co.bui@semmaris.fr)**

## LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

L'emplacement sera attribué à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet dont intérêt pour le MIN, expérience dans la filière de gros alimentaire, rôle dans le circuit de distribution alimentaire	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

## CONTACTS - Relation clientèle

**M. Olivier SAM**

BU Immobilière – Service Commercial – Responsable Grands Comptes  
[olivier.sam@semmaris.fr](mailto:olivier.sam@semmaris.fr)

01 41 80 81 23

06 63 31 35 89

## REPONSES A ADRESSER A :

**Mme Laurène OBERT**

BU Immobilière – Gestionnaire Marchés publics  
[co.bui@semmaris.fr](mailto:co.bui@semmaris.fr)

01 41 80 80 30